

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE LUSSAN</b> <b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 06 SEPTEMBRE 2019</b></p>
--

L'an deux mille dix-neuf, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

**Présents :** Madame C.L.CHASTANIER et Messieurs J.M.FRANCOIS, M.LABEILLE, T.VIEILLOT, J.DADA, M. DALVERNY, M.GUERBER

**Représentés :** J.F PERRET (J.M FRANCOIS), L.CHAZEL (T VIEILLOT)

**Absent excusé:**

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, J. DADA a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Date de la convocation :** 23 Août 2019

**2019-45- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 18 JUILLET 2019 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 18 juillet 2019 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 18 juillet 2019 et ses délibérations.

**2019-46- CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX DE DÉSAMIANTAGE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE LUSSAN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les locaux de l'ancienne gendarmerie de Lussan ont été acquis pour la création d'un local médical et des ateliers municipaux. Les travaux liés à cette opération ont fait l'objet d'un contrat territorial voté en 2018. La cession de ce bien s'est accompagnée de la fourniture d'expertises réglementaires notamment liées à l'amiante. Malgré ces éléments, il s'avère que des traces d'amiante ont été relevées obligeant ainsi la commune au désamiantage du chantier. Pour ce surcoût, la commune sollicite le conseil Département une aide supplémentaire.

Le montant total des travaux de désamiantage s'élève à 14.950.00 € HT (soit 17.940.00 € TTC)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la demande de subvention

**2019-47- DRAC DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'URGENCE FACADE NORD DU CHATEAU DE LUSSAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il devient urgent de procéder à la réfection du parement Nord du Château comme constaté lors de la visite de Mme MAYNADIER de la DRAC le 13 mars 2019. Ils constitueront une première tranche des travaux d'entretien de ce parement Nord. Le montant de ces travaux s'élève à 25 605.95 € HT avec un potentiel de subvention de 6401.49 € de la DRAC. La maîtrise d'œuvre pourra être assurée par Mme WELISCH si les travaux se déroulent en même temps que ceux du tour de ronde.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la demande de subvention

**2019-48- CONSEIL DÉPARTEMENTAL-DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DES PLACES DU VILLAGE DE LUSSAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'aménagement des deux places du village, dossier qui avait fait l'objet d'un report lors du conseil municipal de janvier 2019.

L'agence technique du département a été sollicitée pour nous accompagner pour la rédaction d'un cahier des charges pour la désignation d'un maître d'œuvre pour mener à bien ces aménagements. Le projet a fait l'objet d'une pré-étude par le CAUE du Gard et il convient désormais de réaliser ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions.

### **2019 – 49 et 51– GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET DE L'ECLAIRE PUBLIC DU HAMEAU DE PRADES (18-TEL-34)-Tranche 2.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Génie Civil du réseau téléphonique - Hameau de Prades Tr2 - coordonné avec 17-REN-82. Il s'agit de remplacer du réseau BTA en conducteur fils nus (4x12<sup>2</sup> Cu) par du réseau souterrain sur une longueur globale d'environ 410 ml (TR1 et TR2). Il est également projeté la reprise de l'ensemble des branchements particuliers. En première tranche une partie en souterrain est prise en compte, mais ne permet pas de réaliser la totalité du projet (financement). La deuxième tranche finalise cette opération de sécurisation fils nus, en technique souterraine sur environ 250 ML, ce qui n'était pas le cas dans la première tranche et posait de gros problèmes d'accès en terrain privé. Le financement de ce projet est assuré par le SMEG .La partie téléphonie est à la charge de la commune et s'élève à 7000 € HT (8400 € TTC) et la partie EP de ce projet s'élève à 6000,00 € HT (7200,00 € TTC) avec une subvention du SMEG de 3000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 50 – GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE- HAMEAU DE LA LÈQUE (18-TEL-33)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Génie Civil du réseau téléphonique - Hameau de la Lèque - coordonné avec 16-DIS-72 et 18-DIS-25. Cette opération a été scindée en 2 tranches pour des raisons de répartition des programmes financiers (16-DIS-72 et 18-DIS-25). La commune souhaite réaliser des travaux de réfection et d'aménagement de voirie ainsi que l'assainissement collectif des eaux usées sur le hameau de La Lèque. Avant tout et sous maîtrise d'ouvrage SMEG, elle doit faire disparaître les réseaux aériens et les supports existants dans les emprises de son aménagement de façon à libérer les espaces publics. Les travaux consistent au remplacement des câbles torsadé T70<sup>2</sup>, issus du poste RC « La Lèque » par du câble souterrain en 240<sup>2</sup>, 150<sup>2</sup> et 95<sup>2</sup> sur environ 350 ml, ainsi que l'installation de 5 coffrets de raccordements BT pour la reprise d'une dizaine de branchements particuliers. Au niveau du réseau HTA-A, il sera également prévu la mise en souterrain de l'arrivée de la ligne 20 kVa sur le poste RC, soit environ 50 m avec la dépose des nombreux supports défigurant le hameau. En coordination il sera prévu l'enfouissement du réseau FT-ORANGE et l'amélioration de l'éclairage public par la mise en place de lanternes plus modernes et moins énergivores, style Led (s) à variation de puissance. Ce projet s'élève à 23 000,00 € HT (27 600,00 € TTC). La participation de la commune est totale pour la partie téléphonie de ce projet, la partie EP est subventionnable à hauteur de 50 % avec un plafond de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 52 – EXTENSION ALIMENTATION ÉLECTRIQUE D'UNE BERGERIE (19-EXT-02)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : Extension pour alimentation électrique d'une bergerie. Dans le cadre du développement d'une exploitation il a été prévu la construction prochaine d'une Bergerie au hameau de la Lèque sur la commune de Lussan. Le SMEG a été sollicité pour l'alimenter par la création d'une extension basse tension souterraine de 200 ml et raccordée sur le réseau aérien existant issu du poste « La Lèque ». A noter que celui-ci est en partie, constitué en amont du raccordement, d'un câble torsadé aérien de section 35<sup>2</sup> Al et qu'il sera nécessaire de prévoir une opération de renforcement du réseau actuel pour pouvoir alimenter correctement et dans les limites de tension autorisées, cet agriculteur. Ce projet s'élève à 29 000,00 € HT (34 800,00 € TTC) dont 5 800 € à la charge du demandeur avec donc une subvention de 23 200,00 €. Cette opération est blanche pour la commune qui doit néanmoins délibérer pour accepter cette extension dans une zone agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 53 – CONVENTION PARTICULIER/COMMUNE POUR AMÉLIORATION ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet : Possibilité de participation d'un particulier à l'amélioration de l'éclairage public à sa demande avec une participation financière à concurrence du montant HT des travaux. Une convention type va être rédigée et sera adaptée à chaque cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 54 – ACHAT PARCELLE ANCIEN PROPRIÉTÉ DE M. CONFINO**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet : Comme suite à l'accord du nouveau propriétaire M. BEZOS, pour céder une bande de terrain sur une largeur de 10m pour 1€ symbolique à la commune dans la continuité de la parcelle que la famille CONFINO échange avec la commune, cette délibération autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 55 – ACHAT PARCELLE DE M. STARK**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet : Possibilité pour la commune de l'achat de la parcelle ZE 43 Les Condamines d'une superficie de 2400 m<sup>2</sup> et la parcelle de lande B 100 de la Citerne d'une superficie de 2380 m<sup>2</sup> pour un montant de 1500€. La première parcelle jouxte le parking du cimetière et assure donc une possibilité d'extension future. Par ailleurs la Commune est en train d'acquérir la propriété de M. DUPIN (près du Lac) qui borde l'autre parcelle section B la Citerne N° 100 la commune propose également d'acquérir cette parcelle de lande même si elle ne présente évidemment pas un grand intérêt et représentera plutôt une charge pour son entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 56 – CCPU – AVENANT CONVENTION ADS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet : Par délibération en date du 1er juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé le retrait de l'instruction des DP autres que pour les lotissements et autres divisions foncières de la convention ADS. Il convient de contracter un avenant d'organisation entre les services (l'instruction de ces déclarations préalables sera facturée 136.50 € par opération)

L'instruction des permis de construire continue à être effectuée par la CCPU.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **2019 - 57 – MAÎTRISE D'ŒUVRE ONF POUR TRAVAUX DANS LA PLANTATION**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet : Il convient de délibérer pour confier à l'ONF la maîtrise d'œuvre des futurs travaux d'aménagement des plantations de pins qui ont été exploitées au cours de l'année dernière. Ces travaux consisteront au broyage des branchages et au griffonnage en vue de favoriser la repousse naturelle des cèdres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ *Contrat de maintenance radars pédagogiques : la garantie vient à échéance un contrat de maintenance avec la société ELAN CITÉ sera signé pour les deux radars de la commune soit 199 €/an et par radar*
- ✓ *Un panneau « voie sans issue » sera installé rue Font de Pra à Audabiac*
- ✓ *Contribution financière obligatoire de la mairie pour extension réseau chemin St Bernard à Vendras.*
- ✓ *Condoléances Maire de Signes : celles-ci ont été envoyées*
- ✓ *Climatisation APC : Une demande de participation à cette installation sera faite auprès de l'office du tourisme.*
- ✓ *Hameau d'Allègre (propriété VIDAL) : un échange de terrain est prévu afin de faire un chemin d'accès*

- ✓ *Demande de M et Mme BONALDA pour achat partiel ou total de la parcelle de l'ancien champ d'épandage contigüe à leur propriété : leur demande est refusée mais pourrait être transformée sous forme d'une convention de prêt caduque en cas de vente.*
- ✓ *Projet association Étincelle : une rencontre est souhaitable avec l'association afin de demander plus d'informations et de précisions.*
- ✓ *Temple : il convient de vérifier les travaux à faire en urgence*

La séance est levée à 22 heures 15.